

Le Patriote Français.

JOURNAL COMMERCIAL, LITTÉRAIRE ET POLITIQUE.

BUREAU

du

JOURNAL,

Rue de las Cámaras n. 34.

HONNEUR ET PATRIE!

PRIX

de

L'ABONNEMENT

3 patacons par mois.

Le PATRIOTE paraît tous les jours, le lundi excepté. On souscrit au bureau du PATRIOTE où on recevra les annonces, lettres et avis, depuis 10 heures du matin jusqu'à 4 heures du soir. Les lettres et paquets doivent être adressés FRANCO. ON INSÉRERA GRATIS LES AVIS DE MM. LES ABONNES.

Almanach Français.

- Lundi 11 (1786).— Combat, prise du fort de Rottemberg, par le général Ney, contre les autrichiens.
- (1796).— Bataille de Moresheim, par le général Moreau, contre les Autrichiens.
- (1796).— Prise de Landau et Brengentz, par le général Turreau, contre les Autrichiens.
- (1890).— Prise du Fort Montjouy, par le général Verdier, contre les Espagnols.
- (1809).— Bataille d'Ulmoniacio, par le général Sébastiani, contre les Espagnols.
- Mardi 12 (1798).— Combat et prise de Remerich, par le général Fugière, contre les Egyptiens.
- (1809).— Combat du Col de Banos, par le général Ney, contre les Espagnols.

NAVIRES ATTENDUS POUR MONTEVIDEO ET BUENOS-AYRES.

Havre— Le Parana.

MONTEVIDEO.

Août 11 1845.

Monsieur le Rédacteur du *Patriote Français*.

Monsieur,

Lorsque j'ai reçu votre journal de ce matin, je dois vous avouer que contre mon habitude j'en ai recommencé la lecture, et qu'après l'avoir terminée je me suis demandé si j'avais la berlue, si je jouissais de toute ma raison, enfin je me suis tâté pour m'assurer si c'était bien moi. Après un mur examen, j'ai reconnu que je n'étais pas fou et que je tenais entre les mains une feuille de papier intitulée le *Patriote Français*, au milieu de laquelle était imprimée en toutes lettres la PETITION DES FRANÇAIS RESIDANT SUR LA PARTIE DU TERRITOIRE OCCUPEE PAR LES FORCES D'ORIBE; je suis resté abasourdi en lisant cette pièce véritablement fabuleuse, car je crois que dans l'immensité des siècles passés, présents et futurs une pareille chose n'a pu et ne pourra être produite.

Enfin elle existe puisque vous la publiez en la copiant du journal du Cerrito, et comme les journaux ne mentent jamais, je la tiens pour exacte et réelle, et nullement apocryphe.—Je vais donc me permettre quelques réflexions au sujet de cette fameuse pétition.

Parmi les signatures qui en sont le plus bel ornement j'en connais quelques unes, les autres pour la plupart sont tellement barroques qu'on les prendrait pour des signatures de tures ou de bédouins. Mais enfin on peut s'appeler *Carricabourre* et *Michanherro* sans être pour ce la tures ou bédouins, mais à coup sûr on ne peut pas

être Français, surtout quand on signe ce nom là au bas d'une pétition pareille.

Bref je veux bien les admettre comme Français, mais vous me permettez de leur refuser le droit, le pouvoir et la science d'appeler *ignorants et hommes de mauvaise foi* les illustres personnages envoyés par la France et l'Angleterre pour mettre un terme à la guerre fratricide qui désole depuis longtemps ce malheureux pays.

Voyez où l'outrecuidance va se nicher; jusques dans la cervelle des *Carricabourre*, *Michanherro* et *compagnie*, qui veulent trancher de l'homme d'état.—Vraiment cela ne peut inspirer que de la pitié; et, si la pétition n'était signée que par des noms dans le genre de ceux que je viens de citer, je n'y prendrais pas garde; je me dirais qu'Oribe a donné à chacun un patacon pour y apposer sa signature, et ce serait trop payé; mais il n'en est pas ainsi. Je vois les signatures, des R des B. des S des F. des J. C. et je me demande comment il se fait que des noms pareils se trouvent accolés à ceux des *Carricabourre* et *Michanherro*.

En y réfléchissant je me dis: ces hommes sont généralement honorables, ils ont du bon sens, quelques-uns ont servi, l'un est fils d'un général Français, ils connaissent les lois de leur pays; ce ne peut donc être de bonne volonté qu'ils ont signé cette pétition qui fera époque: car ils savent, ces hommes, que porter les armes, contre la France quand on est Français c'est encourir la mort ignominieuse du traître, et, que la tache indélébile ne les atteint pas eux seulement, mais qu'ils la lèguent à leurs enfants jusqu'à la dernière génération.

Non, non, ces hommes quelles que soient leurs affections pour un parti, ou pour un homme n'ont point signé de leur propre mouvement cette pétition sanguinaire et inhumaine. C'est le pistolet sur la poitrine ou le couteau sur le cœur qu'on leur aura dit: *signe ou meurs*, et ils ont signé les infortunés qu'ils sont! Oui infortunés; car on les a placés entre la mort et l'ignominie. Ne les accusons pas, monsieur le rédacteur, plaignons les, car ils sont bien à plaindre, et d'autant plus à plaindre que nous ne pouvons aller les arracher des mains de leurs bourreaux, pardonnons-leur, et disons comme Jésus-Christ, priant sur la croix pour ses persécuteurs; pardonnez leur mon Dieu, car ils ne savent ce qu'ils font.

Je finis, monsieur le rédacteur, les réflexions que je fais sur tout ce qui se passe, me rendent profondément triste, car ce n'est point assez de souffrir d'une guerre de brigands, il faut encore nous voir à la veille de voir des français, des frères s'entregorger.

Qui nous délivrera de tant de malheurs? mon Dieu!

Votre dévoué,

Un Français.

Frégate de S. M. B. *Aguila*, en rade de Montevideo, le 21 juillet 1845.

Excellence,

Ayant reçu une communication de M. Ouseley, ministre plénipotentiaire de S. M. B. à Buenos-Aires, dans laquelle il m'informe que les négociations entamées avec le gouvernement argentin, pour la pacification de

l'état oriental dont s'occupe en ce moment S. E., de concert avec M. le ministre français baron Deffaudis, était arrivée au cas d'une demande positive pour le retrait des forces argentines de terre et de mer de devant Montevideo. J'ai l'honneur de manifester à S. E. mon ardent désir que, dans ces circonstances S. E. jugera convenable de s'abstenir de toute attaque contre cette ville, tant que dureront les négociations, parce que cela seul causerait probablement une perte considérable d'existence sans aucun avantage pour aucun des partis.

Néanmoins si j'étais trompé dans cette espérance, je fais savoir à S. E. que les ministres médiateurs ont mis la ville de Montevideo sous la double protection des forces navales commandées respectivement par le contre-amiral Laine (dont S. E. recevra aussi une communication à cet effet) et par moi, dont les devoirs seraient alors de contribuer à la défense de la ville par tout notre pouvoir.

Dans le cas où malgré cette intimation, S. E. persisterait à attaquer la ville, je dois de plus vous informer que le contre-amiral Laine et moi, sommes autorisés, non seulement à défendre la place; mais aussi à établir le blocus du port du Buceo, de tous les autres qui sont en votre possession, et à couper toute communication avec l'armée sous vos ordres.

J'espère toutefois que pareille nécessité n'arrivera, et que V. E. sera si pleinement pénétrée de la justice de notre demande pour une cessation d'hostilités, et de nos moyens pour l'obtenir, qu'elle mettra immédiatement un terme à un état de choses qui ne peut produire aucun avantage à ceux que cela regarde, sans donner l'occasion à l'amiral français et à moi de recourir à des moyens d'une nature coercitive, pour obtenir un heureux résultat.

L'officier chargé de cette note a ordre d'attendre la réponse de V. E.

Je profite de cette occasion pour assurer S. E. de ma haute considération, etc.

J. H. INGLEFIELD.

Contre amiral et commandant les forces navales de S. M. B.

A. S. E. le brigadier-général Manuel Oribe.

A bord de l'*Africain*,
rade de Montevideo, 21 juillet 1845.

Le contre amiral, commandant la station française du Brésil et de la Plata, a l'honneur de prévenir S. E. le général en chef de l'armée unie d'avant garde de la Confédération Argentine, que toute attaque de sa part contre la ville de Montevideo, ferait aujourd'hui aux deux armées confirmément à leurs nouvelles instructions, un devoir de concourir à la défense de cette capitale, par tous les moyens qui sont à sa disposition, et que de plus la résistance du général en chef à cette intimation aura pour résultat d'occasionner le blocus immédiat du Buceo et des autres ports occupés par ses forces.

Le soussigné espère que le général en chef consentira à la demande qui lui est adressée par les deux commandants des forces navales de France et d'Angleterre, et que S. E. sentira la nécessité de mettre un terme à ces hostilités qui ne peuvent à l'avenir amener aucun résultat.

Le contre amiral supplie le général en chef de l'armée unie d'avant garde de la Confédération Argentine d'accepter l'assurance de sa haute considération.

LAINE.

A S. E. le général en chef de l'armée unie d'avant garde de la Confédération Argentine.

Nous publions, il y a plusieurs mois, une pétition portant la date du 15 novembre 1844 et signée par une douzaine de français habitant au camp ennemi. Cette pétition adressée à Messieurs les Députés de France réclamait "au nom de la neutralité", que le gouvernement français intervint dans la question de la Plata et obligeât le gouvernement oriental à désarmer les Français. Aujourd'hui nous trouvons dans un journal de Buenos-Ayres "l'Archiva Americana" une pièce nouvelle adressée à la Chambre des Députés par quatre membres composant une commission de français "neutres" dont deux figurent sur la pétition que nous avons publiée hier.

Ainsi donc la première pétition des "neutres" portait une douzaine de signatures, la deuxième (celle-ci dessous) en porte quatre et celle d'hier qui doit fournir 6 à 7 mille hommes en porte 63 y comprises deux signatures par procuration.

Le chiffre des pétitionnaires français à Montevideo dépassait "trois mille."

A Messieurs les Députés de France.

Messieurs les Députés,

Nous soussignés, Français neutres domiciliés à Montevideo, et réfugiés au Carrito, villes et bourgs de la Bande Orientale, République de l'Uruguay : Considérant comme un devoir de nous joindre aux Français neutres, émigrés de Montevideo à Buenos-Ayres, qui ont eu l'honneur de vous adresser une pétition le 15 novembre 1844

Declarons que la pétition est en tout conforme à la vérité, et que les faits déplorables qu'elle signale, doivent attirer de la part de la Chambre les plus sérieuses réflexions.

Declarons en outre, qu'après de vaines promesses, l'abandon absolu où nous ont laissé Messieurs les amiraux, est un fait d'une importance grave.

Declarons enfin qu'il est temps, après plus de deux années d'attente et de souffrances, de rendre à cette population neutre, digne d'un meilleur sort, si confiante, si modérée, si soumise aux ordres du gouvernement du roi, la justice qui lui est due.

Par tous ces motifs, nous donnons à la pétition du 15 novembre 1844, notre pleine et entière adhésion.

Port du Buceó, 1er mars 1845.

Les membres de la Commission des Français neutres réfugiés au Carrito, aux villes et bourgs de la République Orientale de l'Uruguay.

Comte L. de Brayer, Dominique Roguin,
Jaimes Legris, A. Robert docteur en médecine.

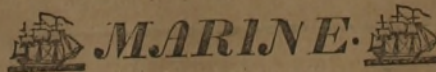
Par la corvette américaine "Saint-Louis" arrivée ici des mers Sud, nous apprenons que si la France éprouve quelques difficultés dans ses établissements de l'Océanie, l'Angleterre, aussi, y rencontre de sérieux obstacles dans la résistance des naturels. La fregate la Charte nous avait déjà informé de la guerre éclatée entre les anglais et les indigènes dans la nouvelle Zelande. Le Saint-Louis a apporté la nouvelle de la destruction totale de la colonie

anglaise de Kororareka. Arrive le 3 mars dans ce port, le commodore américain y trouva les anglais en guerre ouverte avec le chef neozelandais Heri. Il crut de son devoir de garder la plus étroite neutralité et obtint seulement de Heri, la promesse de respecter les missionnaires, les femmes, les enfans, et les propriétés américaines, promesse qui fut fidelement tenue. Le 11 mars, les Neo-Zelandais, feignant une attaque générale sur la ville, prirent d'assaut le petit fort qui la protégeait; à midi du même jour le dépôt de poudre des colons sauta, tua et blessa beaucoup de monde. Bientôt après la ville fut abandonnée, ensuite pillée et détruite par les sauvages, à l'exception des églises et des maisons des missionnaires. Les anglais perdirent 16 morts et autant de blessés, au nombre desquels était l'infortuné commandant de la corvette anglaise "Hazard", qui défendait la ville. Les embarcations du "Saint-Louis", aidèrent à transporter les colons fugitifs à bord des navires ancrés dans le port, et le 15, ils partirent pour Auckland, capitale des établissemens anglais dans l'île, où ils arrivèrent le lendemain.

(Courrier Européen.)

On lit dans le Constitutionnel du 25 mai : "Les affaires de Montevideo ont été l'occasion de plus d'un débat politique à la chambre. Puisque le gouvernement français s'est enfin décidé à faire partir son envoyé, puisque l'Angleterre, la France et le Brésil interviennent d'un commun accord, nous n'avons pas à nous occuper de la question politique avant de connaître le résultat des mesures prises par les trois puissances; mais il y a aussi dans cette affaire une question d'intérêts privés qui a son importance. Il ne suffit pas de pacifier la Plata, il faut faire rendre justice à ceux de nos compatriotes qui ont été atteints dans leur fortune. Or, c'est précisément au moment où l'intervention politique aura lieu, qu'il faudra obtenir de Rosas la réparation des justes griefs de nos concitoyens. Une pétition de M. Gascogne, l'un des principaux intéressés, doit appeler, d'ici à quelques jours, l'attention de la chambre sur les affaires de Montevideo; nous en avons une autre sous les yeux, qui est signée par quinze ou vingt réclamans, et qui contient un exposé complet des faits.

La chambre ne pourra manquer de prendre intérêt à des infortunes si légitimes et si méritées. Il ne faut pas, pour l'honneur de la France, qu'après d'éviter quelque embaras, on sacrifie des Français, hommes honorables, indignement spoliés.



et
MOUVEMENT DU PORT.

En partance.
pour

Rio-Grande, trois mâts français Colombien.
Rio et Angleterre, brick de guerre anglais Racer.
Sainte-Catherine, navire français, Amélie.

AVIS DE LA POLICIE.

Le 15 mai de l'année courante, ont été déposées entre les mains du juge de paix de la 1re section, par le département de la police, deux montres (une petite en or et l'autre en argent) qui ont été engagées furtivement par M. Anselme Paganini, absent.

On en prévient le public, afin que la personne ou les personnes qui se croiront en droit fassent leur réclamation.

Montevideo, le 7 août 1845.

RODRIGUEZ.

THEATRE DU COMMERCE.

Brillante représentation variée LIRICO-DRAMATICO-MIMIQUE par la société des amateurs italiens.

Les amateurs italiens desirant, pour leur part, célébrer le salut de la République Orientale, se sont proposés d'offrir au public éclairé de Montevideo, la représentation suivante :

- 1° . Ouverture à grand orchestre;
- 2° . L'hymne nouveau, l'Intervention anglo-française, chantée par M. Lagomarsino, paroles et musique de deux amateurs de la compagnie.
- 3° . 1er. acte du Drame Original;

LE CRIME PUNI

ou

LA CONSTANCE CONJUGALE.

- 4° . Cavatine, *Il mio piano*, chantées par M. Linari;
- 5° . Second acte du drame;
- 6° . Grand duo de l'opéra *Riisa et Claudius*, chanté par MM. Lagomarsino et Linari.
- 7° . Troisième acte du drame;
- 8° . Pièce à grand orchestre;
- 9° . Quatrième acte du drame;
- 10° . Pièce à grand orchestre,
- 11° . Cinquième acte du drame,
- 12° . L'admirable Sme. acte, qui a toujours été bien applaudi, de l'opéra *Torquato Tasso*, chanté par M. Lagomarsino avec des chœurs.
- 13° . Ouverture à grand orchestre.
- 14° . La belle et nouvelle pantomime intitulée :

LE BARBIER MORT.

à 7 heures et demie.

Les billets seront en vente depuis samedi,

A LOUER.

Une chambre garnie propre pour officier de Marine dans la direction du Môle tenant la plus jolie une possible celui qui en aurait besoin, au bureau du Patriote ou lui donnera raison.

AVIS INTERESSANT.

Dans la maison de Courras Smith et compagnie, rue du Sarandi, N° 149, on trouve en vente les articles suivants :

Jambons de Westphalie, Chéri cordial en caisse, tabac français, sardines en conserves, petits pois id., huîtres, cognac, rum, froits à l'eau ne vie, frontignan, vin en caisse Vabrose et Château Margaux, papier à lettre, champagne, xères, chandelles de stearine, id. cire, cartes à jouer françaises, id. espagnoles, cigares de régolie, biscuits anglais.

Le Propriétaire-Gérant, Jh. REYNAUD:

Imprimerie du PATRIOTE FRANCAIS.